

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 715

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 99 de Mme Tamarelle-Verhaeghe

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 35, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« transmise »

le mot :

« disponible ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement rend plus opérationnelle la mesure portée par l'amendement. L'enjeu est bien que le patient puisse réellement avoir l'information sur les tarifs appliqués avant la consultation en responsabilisant le professionnel de santé sur les canaux de diffusion de cette information.